



Reprise du travail apres deux mois d'arret accident de travail

Par **mAGALEX57**, le **25/01/2018** à **19:36**

Bonjour,
je viens de déposer ma dernière prolongation de travail qui au totale fait deux mois d'arrêt) je dois reprendre le travail a temps partielle thérapeutique demain .

Ma directrice viens de prendre rendez-vous a la médecine du travail .

voici mes questions

- 1) qui paye les jours ou je reste a attendre chez moi mon rendez-vous du medecins du travail ?
 - 2) combien de temps maximale avant d'avoir un rendez-vous ?
 - 3) qui decide de mes horaires de travail ?
-) est-ce que je peut être licencier ?

merci

Par **morobar**, le **25/01/2018** à **19:41**

- Bonjour,
- a) si vous avez avisé assez tôt l'entreprise, l'examen peut avoir lieu le jour de la reprise.
 - b) la visite doit avoir obligatoirement lieu dans les 8 jours de la reprise.
 - c) c'est toujours l'employeur qui décide des horaires et des planning.

d) tout le monde peut être licencié, même Donald TRUMP.
Il faut préciser les motifs de votre crainte à ce sujet.

Par **mAGALEX57**, le **25/01/2018** à **19:45**

je suis en guerre avec mon employeur ma reprise sera difficile et je sens que le licenciement me pend au nez pour n'importe quoi
qui paye les jours ou je reste a attendre chez moi mon rendez-vous du medecins du travail ?
car si le rendez-vous est au 8ème jours qui paye les 7 autres

Par **morobar**, le **26/01/2018** à **10:05**

Un peu de lecture pour vous éclairer sur vos croyances:

<http://www.cabinet-avocats-langlet.fr/avocat-droit-du-travail-et-vous/contrat-de-travail/visite-medicale-de-reprise-si-l-employeur-ne-l-organise-pas-malgre-la-demande-du-salarie-il-devra-payer-ba2222.html>

Par **mAGALEX57**, le **26/01/2018** à **20:02**

merci Morobar mais dis moi un employeur peu imposer des conges a une personne qui est en mi-temps therapeutique ?

Par **morobar**, le **27/01/2018** à **09:00**

C'est toujours l'employeur qui organise les départs en congés payés.
Certes ce droit est encadré, mais reste une prérogative de ce chef d'entreprise.
Alors oui il peut imposer des congés y compris 4 semaines au mois de septembre ou octobre.